



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Palaiseau, le jeudi 15 février 2018

La direction

aux

Parents d'élèves de 3è

Objet : Epreuve orale du DNB 2018: soutenance d'un projet

Collège Joseph Bara

Direction

Affaire suivie par
A. MARTIN
Téléphone
01.60.14.17.88
Mél

Ce.0910046F@ac-versailles.fr

1, rue des écoles
91120 PALAISEAU

Web : www.clg-bara-palaiseau.ac-versailles.fr

La note de service citée en référence soumet tous les candidats au DNB à une épreuve orale de soutenance d'un projet.

Le présent document précise les modalités de l'application de ce texte réglementaire au collège Joseph Bara de Palaiseau.

1. Objectif de l'épreuve :

L'épreuve orale de soutenance permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a mené au cours des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) du cycle 4 (5è, 4è et 3è), des enseignements des Arts ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (Parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivi.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet.

Références :

2. Modalités de l'épreuve :

a) Contenus de l'épreuve :

L'évaluation de cette épreuve orale prend appui sur un travail engagé dans le cadre d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire défini et organisé par l'équipe enseignante, d'un enseignement en Arts ou de tout autre projet qui s'intègre dans l'un des parcours éducatifs construits de l'élève.

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue **des contenus** que **de son expression**.

Le candidat peut, le cas échéant, **présenter ce qu'il a réalisé** (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique ...) **mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé** qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc pas se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

Cette épreuve orale a également pour objectif **d'illustrer l'interdisciplinarité ainsi que la transversalité des connaissances et des compétences** des différents domaines du socle commun.

Note de service N°2016-063 du
06/04/2016
Arrêté du 27-11-2017 du J.O. du
29-11-2017 BO n°1 du 04-01-2018



Le candidat peut effectuer une partie de sa présentation dans une langue étrangère étudiée au collège.

2

b) Choix du projet présenté :

Les candidats devront remettre à leur professeur principal, avant le **lundi 9 avril 2018**, l'annexe 1 (Fiche individuelle : choix du projet présenté) qui précisera :

- L'intitulé et le contenu du projet en quelques mots,
- La thématique de l'EPI dans lequel le projet s'inscrit,
- L'œuvre étudiée en Histoire des Arts
- Le parcours éducatif concerné,
- Les disciplines concernées.

Si un candidat souhaite présenter une partie de l'épreuve orale en anglais, en espagnol ou en allemand, il devra le préciser sur la fiche.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe, sans qu'un groupe puisse excéder 3 candidats. Dans tous les cas, chaque candidat fait l'objet d'une évaluation et d'une notation individuelle.

Cette fiche doit obligatoirement être signée par les parents.

3. Convocation à l'épreuve :

Les candidats recevront une convocation individuelle mi mai qui leur précisera l'horaire et le lieu de l'interrogation orale (salle) qu'ils auront le **18 mai 2018**, ainsi que le choix du sujet présenté.

4. Déroulement de l'épreuve

Une préparation de 15 minutes, sans support, est proposée au candidat avant l'épreuve.

L'épreuve dure 15 minutes.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury, constitué de deux professeurs de l'établissement.

- Dans le cas d'une épreuve individuelle : l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ 5 minutes suivi d'un entretien de 10 minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée de l'épreuve ne peut pas dépasser 15 minutes.
- Si l'épreuve est collective : 10 minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent 15 minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet.

5. Evaluation de l'épreuve :

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points

Le jury apprécie la prestation orale selon la grille d'évaluation définie par l'établissement.

6. Communication des résultats :

Le relevé des notes obtenues à l'examen est communiqué au candidat après la proclamation des résultats du DNB.

7. Conseils aux candidats :

Vous êtes évalué sur la présentation orale de votre projet, pas sur le projet lui-même : pour cette « soutenance », on attend de vous que vous présentiez la démarche ainsi que les compétences et les connaissances que vous avez acquises grâce à ce projet. Il



3

est donc important de vous entraîner à vous exprimer devant un jury et à respecter le temps imparti tout en mettant particulièrement l'accent sur l'utilisation du français, dans des phrases correctes et avec un vocabulaire varié et approprié.

Vous devez expliquer de manière claire le projet que vous avez choisi, expliquer votre réflexion sur le sujet, participer et argumenter lors des échanges avec le jury, etc. Vous pouvez également utiliser des documents (diaporama sous format pdf **UNIQUEMENT**) pour illustrer votre propos, mais ces derniers ne doivent pas remplacer votre présentation. Les candidats devront veiller à citer, obligatoirement, leurs sources (références bibliographiques, identification des extraits visuels ou sonores). Les clés USB seront conservées par le jury et restituées au candidat après l'harmonisation des notes.

8. Récapitulatif des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) et Parcours éducatifs étudiés pendant l'année scolaire 2017-2018 :

	thématique	EPI	matière1	matière2	matière3	matière4
EPI	CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE	Atelier artistique	FR (M. GISSAT)	EPS (M. ALBERT)		
EPI	CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE	Atelier "tu te l'as raconté"	FR (Mme BOURDET)			
PEAC	Chorale de l'Essonne		Musique (M. LAMPONI)			
EPI	CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE	Atelier "Fanzine"	Arts Plastiques (Mme RIVALLAND)	FR (Mme SUREL)		
PEAC	Voyage en Espagne		Espagnol (Mme ROSSIQUET)			
PEAC	Voyage en Allemagne		Allemand (Mme COMBLE)			
EPI	CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE	Atelier écriture	FR (Mme SUREL)			
EPI	CULTURE ET CREATION ARTISTIQUE	Atelier cinéma	FR (Mme VINCENT)			

Angélique MARTIN
Chef d'établissement